

La biodiversité : relever le défi sociétal

Déclaration du groupe de la CGT- FO

Le groupe FO salue tout particulièrement l'engagement de la présidente et du rapporteur. Le travail, la patience, la diplomatie, l'écoute, en même temps qu'une connaissance à la fois encyclopédique et politique du sujet forcent le respect.

L'avis examiné aujourd'hui est donc le fruit d'un travail gigantesque.

Pour autant sur le fond, le groupe FO ne partage pas l'ensemble de ses recommandations.

FO n'est pas favorable au principe de fiscalité fléchée, contraire au principe d'universalité de l'impôt et qui risque de se substituer à des éléments fiscaux existants plus égalitaires et redistributifs.

Force ouvrière soutient cependant la dotation de moyens nécessaires pour des politiques et des services publics en charge de l'environnement et de la biodiversité en particulier.

La rédaction actuelle est un compromis mais FO tient à rappeler son attachement au financement des politiques et actions publiques, par l'impôt ou une fiscalité juste, égalitaire et redistributive, ce qui demande au demeurant une réforme profonde en ce sens.

Le soutien aux Associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE) ne doit pas se faire au détriment des services publics : services déconcentrés de l'État (DDI) et services des collectivités territoriales. Les APNE peuvent apporter une expertise, en plus, pas à la place, des services publics.

De même, les aides publiques aux associations ne doivent pas se substituer aux budgets des services publics dont les missions, y compris en matière environnementale, pâtissent déjà cruellement des méfaits de la RGPP.

Le groupe FO s'interroge quant au positionnement des APNE en interlocuteurs experts uniques auprès des autorités. Les services publics sont compétents et FO s'opposerait à toute forme d'externalisation de l'intérêt général.

Force ouvrière comprend mal le lien entre dialogue social, hygiène, sécurité, conditions de travail et biodiversité.

En outre FO s'est toujours positionnée de façon réservée quant à la notion d'investissement responsable *a fortiori* appuyée sur le développement ainsi fléché de l'épargne salariale dans la mesure où elle affaiblirait la place du salaire.

Depuis 2007, FO met en garde contre le fait qu'une agence de la nature pourrait s'apparenter à une mesure de mutualisation-fusion-réduction de type RGPP. Les compétences correspondantes soit sont déjà présentes, soit devraient être développées et complétées au sein des opérateurs et services publics existants.

Le groupe FO aurait préféré que l'avis du CESE en reste à des propositions cadrées sur une meilleure prise en compte des enjeux de la biodiversité dans toutes les politiques publiques nationales ou locales, ce qui nous paraît une voie nécessaire. Compte tenu de ces réserves, le groupe FO s'est abstenu. Les conditions d'achèvement des travaux ont posé problème et justifient aussi cette abstention.